

**ORIENTATION 1 : FAIRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE UN ENJEU DE DEMOCRATIE TERRITORIALE**

**Action 1 : Favoriser la proximité entre les élus départementaux et les citoyens dans l'espace public et numérique**

<p><b>Constats</b></p> <p>La démocratie est aujourd'hui questionnée. On observe chez les citoyens un manque de visibilité des actions conduites par le Département, une méconnaissance des politiques publiques et une défiance vis-à-vis de l'action politique.</p> <p>La fragilisation du lien social, la montée des individualismes sont exacerbées par un contexte économique dégradé.</p>
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer des espaces de dialogue sur l'évolution des politiques départementales dans le but de renouer des liens de confiance avec les citoyens et favoriser leur implication dans la co-construction de l'identité de notre département</li> <li>➤ Développer une démocratie participative plus directe pour davantage de transparence, de dialogue et d'interactivité entre les élus et les citoyens</li> <li>➤ Permettre aux citoyens d'être acteurs de leur territoire en favorisant une communication de proximité</li> </ul>
<p><b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud</p>
<p><b>Directions pilotes</b> : DCI et direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative</p> <p><b>Directions associées</b> : l'ensemble des directions</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des rencontres thématiques avec les citoyens dans l'espace public pour créer une dynamique partenariale et recueillir leur avis et propositions</li> <li>➤ Permettre aux citoyens de donner leur avis, de faire part de leurs réflexions, sur les initiatives prises par le Département, et apporter ainsi leur contribution en tant qu'utilisateur du service public</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b> :</p> <p>Nombre de rencontres organisées</p> <p>Nombre de citoyens rencontrés</p> <p>Nombre de citoyens consultés</p>
<p><b>Echéances / Calendrier</b> :</p> <p>A déterminer</p>

## **Action 2 : Mieux informer les citoyens par la mise en place de l'open data**

<b>Constat :</b>
On observe une forte demande des acteurs du département et des citoyens d'avoir un accès direct à des informations sur les actions menées par les élus et l'institution.
<b>Objectif :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rendre plus lisible et plus transparente l'action du Conseil départemental et des élus par la mise à disposition des contenus produits par le Département via des données numériques ouvertes (budget, subventions aux associations, appels d'offres marchés publics, etc.)</li></ul>
<b>Elus référents :</b> Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Direction pilote :</b> à déterminer  <b>Directions associées :</b> direction des systèmes d'information et e-administration, direction des affaires juridiques et de l'achat, direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative, toutes directions productrices de données
<b>Partenaires :</b> nécessité de faire appel à un cabinet spécialisé pour la mise en place de l'open data
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les élus et les producteurs de données aux bénéfices apportés par l'Open Data</li><li>• Organiser des actions de sensibilisation et de formations à destination des élus, des directions et des services producteurs ou gestionnaires de données</li><li>• Privilégier, dans un premier temps, la démarche "open content" (partage de contenus)</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat :</b>  La mise en place de cette action nécessite au préalable : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'installation du Très Haut Débit</li><li>• La sécurisation des serveurs</li><li>• Une gestion documentaire rigoureuse</li></ul>
<b>Echéances / Calendrier :</b>  à définir

**Action 3 : Permettre aux citoyens de disposer d'une meilleure connaissance de leur environnement institutionnel**

<b>Constats</b>
Les citoyens, en particulier les jeunes, se désintéressent de plus en plus de la vie politique, en témoigne le taux d'abstention qui ne cesse d'augmenter. Le rôle des institutions et les compétences des diverses collectivités, notamment du Conseil départemental, sont souvent méconnus.
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre aux citoyens de découvrir le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée départementale</li><li>• Former le citoyen de demain</li><li>• Sensibiliser au vivre ensemble et aux valeurs de la République</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Direction pilote</b> : direction de l'Assemblée et des commissions (DIAC), <b>Directions associées</b> : DIREC, direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : collègues, communes, associations essonniennes
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil à l'Assemblée départementale de groupes de citoyens, visite et présentation du fonctionnement et des missions du Conseil départemental.</li><li>• Ces groupes pourront être constitués de collégiens, de lycéens, de membres de conseils municipaux d'enfants, de jeunes et/ou de retraités, d'associations ...</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultats :</b> Nombre de visites Nombre de personnes participant à une visite dont nombre de collégiens Origine géographique des participants
<b>Echéances / Calendrier</b> Tout au long de l'année

## ORIENTATION 2 : MOBILISER LES CORPS INTERMEDIAIRES DANS DES ACTIONS CITOYENNES

### Action 4 : Associer les collectivités essonniennes au développement de la citoyenneté

<b>Constats</b>
<p>La citoyenneté, a pour finalité de construire des repères communs compris et acceptés par tous. Elle doit permettre à chacun de devenir acteur de la société ; c'est un partage de valeurs et le désir de construire ensemble, un avenir commun.</p> <p>Fort de son partenariat avec les collectivités essonniennes, le Conseil départemental est en mesure d'impulser et soutenir des actions traitant des thématiques liées à la citoyenneté.</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le développement de la citoyenneté sur l'intégralité du territoire en associant et soutenant les principaux acteurs essoniens : les collectivités</li><li>• Mutualiser les expériences réussies des collectivités en matière de citoyenneté</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet, Dominique Bougraud, Michel Bournat
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative <b>Direction associée</b> : direction des contrats de partenariats et de la ruralité
<b>Partenaires</b> : les collectivités essonniennes
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mobiliser les collectivités par la création du « réseau des collectivités citoyennes »</li><li>➤ Soutenir financièrement les projets des collectivités essonniennes traitant de la citoyenneté et ayant notamment pour objectif :<ul style="list-style-type: none"><li>• la promotion de la laïcité,</li><li>• l'égalité entre les femmes et les hommes</li><li>• la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme</li><li>• la promotion de la mémoire combattante</li><li>• la lutte contre les incivilités</li></ul></li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre de communes rencontrées
Nombre de communes membres du réseau
Nombre de projets financés
<b>Echéances / Calendrier</b>
A déterminer

## **Action 5 : Favoriser l'engagement des associations autour des principes du plan citoyenneté**

<b>Constats</b>
<p>Le plan citoyenneté est une réponse proposée par le Département pour faire face au contexte national de dégradation de l'esprit civique. Ce plan a pour ambition de lutter contre toutes formes de discriminations, de développer des mécanismes de participation et permettre l'apaisement des tensions sociétales. Il sera le socle de déclinaison des politiques publiques associatives. Ainsi trois concepts se dégagent pour faire émerger une dynamique autour de ce plan :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La contractualisation des actes et des actions : elle est un fait volontaire engageant les deux parties sur des valeurs communes.</li><li>• La mise en réseau : en la favorisant, les liens et actions se structurent et les dynamiques territoriales se renforcent.</li><li>• La communication : elle mettra en lumière les actions soutenues</li></ul>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre d'une culture commune entre le département et les associations</li><li>• Valoriser les actions soutenues pour faciliter l'échange des pratiques.</li><li>• Faciliter les liens et les connexions territoriales</li></ul>
<b>Elue référente</b> : Sophie Rigault
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative, <b>Directions associées</b> : les directions instructrices de subventions
<b>Partenaires</b> : les associations, les entreprises, les acteurs de terrain
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Signature d'une déclaration d'engagement pour toute association recevant un financement du CD (respect par la structure des valeurs d'égalité, de laïcité, de lutte contre les discriminations...).</li><li>• Présentation du plan citoyenneté auprès des acteurs associatifs</li><li>• Mise en avant des actions soutenues sur le site : <a href="http://associations.essonne.fr">associations.essonne.fr</a></li><li>• Apport d'un soutien de réseau institutionnel et de territoire</li><li>• Création d'un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels en lien avec les thématiques du plan citoyenneté</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre conventions signées
Nombre de connexions internet
<b>Echéancier/Calendrier</b>
2 <sup>ème</sup> semestre 2016

**Action 6 : Mobiliser le Conseil économique, social et environnemental de l'Essonne (CESEE) pour mieux répondre aux préoccupations des citoyens**

<b>Constats</b>
<p>On observe aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une perte de confiance des citoyens vis-à-vis de l'action publique qui pensent que leurs problèmes ne sont pas résolus et que la classe politique ne répond pas à leurs préoccupations</li><li>• Un manque de visibilité et de perspectives de l'action départementale</li></ul>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à retisser et à renouer des liens de confiance entre la classe politique, les forces vives du département et les citoyens</li><li>• Transcender les clivages habituels et encourager des partenariats pour répondre aux préoccupations des essonnais</li><li>• Créer une dynamique partenariale avec l'ensemble des acteurs du département : élus - CESEE - représentants du monde économique et associatif - services départementaux pour faire émerger une vision collective et partagée des transformations à mener sur le territoire à court, moyen et long terme</li><li>• Mettre en œuvre les propositions d'actions préconisées lors des 1ères assises de l'Essonne.</li></ul>
<b>Elu référent</b> : François Durovray
<b>Direction pilote</b> : direction générale des services <b>Directions associées</b> : DGATM, DCI, MIQI, direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaire</b> : CESEE
<b>Modalités de mise en œuvre</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser des temps de rencontre avec les acteurs du Département autour des cinq thématiques retenues par le président du Conseil départemental : « santé – déplacements – logement – emploi – vivre ensemble » pour poursuivre la dynamique partenariale qui a émergé lors des Assises</li><li>• Mettre en œuvre les actions prioritaires.</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b> : A déterminer
<b>Echéances / Calendrier</b> : A déterminer

**Action 7: Associer les Chambres consulaires et les entreprises essonniennes au développement de la citoyenneté**

<b>Constats</b>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Fédérer les Chambres consulaires et les entreprises autour du développement de la citoyenneté</li><li>• Développer le mécénat d'entreprise</li></ul>
<b>Elu référent</b> : Patrick Imbert
<b>Direction pilote</b> : direction de l'animation territoriale et des maisons de l'Essonne <b>Direction associée</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, Chambre des métiers, entreprises essonniennes
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
La mise en œuvre de cette action nécessite au préalable un travail avec les Chambres consulaires et les entreprises pour définir les modalités de partenariat
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
<b>Echéancier/Calendrier</b> <b>Mise en œuvre en 2017</b>

**Action 8 : Favoriser le développement par les associations d'actions en faveur d'un parcours citoyen**

<b>Constats</b>
Les associations ont la confiance des citoyens pour agir face aux difficultés créées ou accentuées par la crise économique, sociale mais aussi pour promouvoir le bien vivre ensemble dans un contexte de dégradation de l'esprit civique. L'éducation, l'apprentissage et la formation sont l'avenir de notre société. Ce sont des vecteurs qui permettent l'émancipation des citoyens pour qu'ils puissent devenir individuellement ou collectivement acteurs de la démocratie, de la co-construction d'un projet de société commun. Démocratiser le pouvoir implique de partager le savoir et de favoriser les échanges réciproques entre savoirs et savoir-faire. Proposer des parcours citoyens permettra d'expérimenter, de confronter les points de vue et tenter de réinventer des outils et méthodes afin de construire, voire transformer notre rapport au monde et aux autres.
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Concourir à l'autonomie des Essonniens, à leur épanouissement, à leur insertion.</li><li>• Créer une société plus participative, notamment par le renforcement des liens sociaux et la prise de responsabilité des citoyens dans le cadre associatif.</li><li>• Favoriser l'accès aux savoirs par une démarche socio-éducative et citoyenne en suscitant le respect des règles de vie en collectivité par le développement d'actions défendant la tolérance et la solidarité.</li></ul>
<b>Elue référente</b> : Sophie Rigault
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : communes et EPCI, associations
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement d'un appel à projet thématique par an</li><li>• Soutien par les conseillères en accompagnement et les conseillères en formation notamment par le plan de formation</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre de projets valorisés et nombre de citoyens touchés.
<b>Echéances / Calendrier</b>
Juillet 2016



**Action 9 : Favoriser le développement de projets permettant aux jeunes d'être acteurs de leur citoyenneté**

<b>Constats</b>
<p>Les questions de soutien aux actions citoyennes sont d'autant plus d'actualité au regard du contexte actuel. Le renforcement de l'appartenance républicaine de tous, notamment des jeunes, la nécessité de redonner du sens aux principes républicains sont primordiaux. Si la République doit être présente partout, elle doit l'être également pour tous, et particulièrement pour les jeunes, futurs citoyens de la Nation.</p> <p>La jeunesse est un sujet de politique publique complexe. Cette complexité s'explique par la diversité des situations à prendre en compte et le manque de coordination des acteurs concernés. Par conséquent, la coordination des acteurs apparaît essentielle pour appréhender les enjeux liés à la jeunesse dans leur globalité et pour définir et mettre en œuvre des réponses adaptées aux enjeux. Ainsi seulement, le sentiment d'appartenance à la société pourra être ancré auprès de la jeunesse.</p> <p>La coordination des acteurs sur les questions de jeunesse est souvent affirmée comme une priorité, compte tenu de la diversité des sujets à traiter (orientation, santé, transport, logement...) et des parties prenantes concernées (Etat, collectivités, associations, jeunes, entreprises...). Il existe en effet aujourd'hui une multiplicité de dispositifs peu coordonnés, une faible lisibilité du paysage pour les jeunes et les professionnels.</p>
<b>Objectifs</b>
<p>Le Département souhaite soutenir les projets portés par les collectivités et les associations qui mettent en œuvre des actions citoyennes et apporter des réponses adaptées aux enjeux rencontrés par les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En soutenant les projets qui renforcent l'efficacité de l'action publique en répartissant mieux les rôles, en mutualisant les moyens ;</li><li>• En rendant les différents projets ou dispositifs existants efficaces en les coordonnant au regard de logiques de parcours des jeunes ;</li><li>• En soutenant des projets ancrés sur le territoire et adaptés aux jeunes, menés en partenariat pour rendre efficace la coordination territoriale sur le sujet traité ;</li><li>• En valorisant des projets portés par les jeunes accompagnés par une structure dans le cadre du lancement d'une campagne biennale du prix du projet citoyen.</li></ul>
<b>Elue référente</b> : Sophie Rigault
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : communes, associations et établissements scolaires.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Lancement d'un appel à projets Lancement de campagnes biennales du Prix du projet citoyen.
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre de projets valorisés Nombre de jeunes touchés.
<b>Echéances / Calendrier</b>
Juillet 2016

## **Action 10 : Mobiliser les corps intermédiaires pour favoriser la citoyenneté des jeunes**

<b>Constats</b>
<p>Les jeunes souhaitent s'exprimer et s'engager. L'accès à l'ensemble des champs d'intervention portés par le monde associatif et les institutions sont autant de thématiques qui constituent pour les jeunes un espace d'expression, d'expérimentation et aussi, de manière indissociable, de construction de leur identité et de leur place dans la société.</p> <p>Aujourd'hui, les jeunes ont tendance à davantage s'investir dans la vie de la cité et à s'intéresser aux questions de société. Mais cet intérêt et cet engagement sont inégalement partagés. Ils dépendent pour une grande part, de leur intégration culturelle et sociale. Si les jeunes sont souvent désireux de s'engager au service de la collectivité ou de leurs pairs, ils ne franchissent pas pour autant systématiquement le pas de l'engagement, soit par manque d'information, soit par manque d'opportunités concrètes.</p> <p>C'est pourquoi, afin d'agir sur cette inégalité, le Département valorise l'esprit citoyen des jeunes en les engageant à s'inscrire dans des actions bénévoles portées par les associations et/ou les collectivités essonniennes. A travers cette volonté, le Département apportera la preuve que les jeunes ne sont pas exclusivement usagers ou bénéficiaires passifs. Leur engagement mettra en lumière qu'ils sont aussi porteurs de volontés, de projets et de solutions pour construire le mieux vivre ensemble.</p> <p>Parallèlement, les associations doivent faire face à l'enjeu du renouvellement de leur gouvernance. Nombre d'associations sont inquiètes car elles ne voient pas arriver « la relève ». La plupart d'entre elles ne savent pas intégrer des jeunes ou comment jouer l'intergénérationnel, qu'elles soient bénévoles ou salariées. L'accueil de jeunes bénévoles en leur sein représente une occasion de faire levier pour l'ensemble des questions dont elles doivent s'emparer aujourd'hui.</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner et faciliter l'action des corps intermédiaires dans l'accueil de jeunes dans le cadre du portage et de la mise en œuvre de leurs actions au bénéfice des Essonniens.</li><li>• Permettre aux jeunes de s'engager bénévolement dans des actions concrètes au bénéfice des essonniens et ainsi d'expérimenter leur citoyenneté.</li></ul>
<b>Elue référente</b> : Sophie Rigault
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : Les communes et les associations essonniennes
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Création d'une plateforme « bourse au bénévolat » partagée avec les partenaires communes et associations.
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre de partenariats développés
Nombre d'actions et d'événements partagés en ligne via la plateforme
Nombre de jeunes ayant réalisé leur engagement bénévole
<b>Echéances / Calendrier</b> : A déterminer

## ORIENTATION 3 : AGIR POUR UNE EGALITE EFFECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

**Action 11** : Favoriser le développement d'actions en faveur de la citoyenneté, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la prévention et de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, de l'accès au droit

<b>Constats</b>
<p>La citoyenneté, c'est notamment connaître ses devoirs et ses droits, respecter la loi, respecter l'autre et le considérer comme son égal, s'investir dans la cité.</p> <p>Malgré des avancées importantes, l'égalité en droit n'est aujourd'hui pas encore acquise. Fort de son partenariat avec les associations essonniennes, le Conseil départemental est en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sur la base d'un diagnostic local, d'impulser et soutenir des actions visant à encourager la citoyenneté et traitant notamment l'égalité femmes/hommes</li><li>• de prévenir et lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme,</li><li>• de mieux informer sur le droit.</li></ul>
<b>Objectifs</b>
<p>Soutenir les acteurs dans leurs projets pour développer une citoyenneté active sur le territoire essonmien</p>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : associations, collèges essonniens, organismes publics
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement d'appels à projets en direction des associations, des collèges essonniens et des organismes publics pour participer au diagnostic local et conduire des actions de sensibilisation, de prévention et de formation dès le plus jeune âge sur :<ul style="list-style-type: none"><li>➤ l'égalité femmes/hommes</li><li>➤ la prévention et la lutte contre les discriminations</li><li>➤ la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme</li></ul></li><li>• Soutien au Conseil départemental d'accès au droit (CDAD)</li><li>• Pérennisation du Prix Ilan Halimi</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
<p>Nombre de projets soutenus</p>
<b>Echéances / Calendrier</b>
<p>Lancement de l'appel à projets en juin 2016</p>

**Action 12 : Sensibiliser et/ou former les élus locaux, les agents départementaux et communaux à la problématique des violences conjugales et familiales**

<b>Constats</b>
Les violences conjugales et familiales n'épargnent aucun lieu de notre territoire. Les élus locaux, les agents départementaux et communaux se trouvent souvent confrontés, notamment lors de leurs permanences, à des situations nécessitant une connaissance globale de cette problématique, permettant d'être à l'écoute et d'orienter au mieux les victimes.
<b>Objectifs</b>
Permettre aux élus locaux, aux agents départementaux et communaux de mieux appréhender la problématique des violences conjugales et les informer des dispositifs et acteurs partenaires sur leur territoire. Une extension en direction des professionnels des collèges pourrait être envisagée ainsi qu'une action « relations filles/garçons » auprès des collégiens et des élèves des écoles primaires.
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet, Dominique Bougraud, Caroline Parâtre, Françoise Marhuenda
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : Associations spécialisées œuvrant en matière de lutte contre les violences conjugales, Education nationale, collectivités citoyennes, Union des Maires de l'Essonne, DDS, DPMIS
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place de sessions de sensibilisation gratuites assurées par les associations essonniennes spécialisées en direction :<ul style="list-style-type: none"><li>○ des élus locaux et personnels municipaux</li><li>○ des professionnels du Conseil départemental (MDS et PMI) et des collèges</li><li>○ des collégiens et des élèves des écoles primaires (relations filles/garçons)</li></ul></li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre de sessions organisées par an Nombre d'élus locaux, nombre de collectivités, de professionnels et d'élèves ayant participé aux sessions
<b>Echéances / Calendrier</b>
Organisation d'une 1 <sup>ère</sup> session au 3 <sup>ème</sup> ou 4 <sup>ème</sup> trimestre 2016

## **Action 13 : Développer l'offre de logements pour les femmes victimes de violences**

<b>Constats</b>
<p>Les femmes sont les premières victimes des homicides au sein du couple. En 2014, 118 femmes et 25 hommes ont été tués par leur conjoint ou ex-conjoint. En moyenne, chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 223 000 femmes sont victimes de violences conjugales graves</li><li>• 84 000 viols ou tentatives sont commis.</li></ul> <p>(source : Ministère de l'intérieur et enquête Cadre de vie et sécurité – INSEE- ONDRP-SSMS-2010/2015)</p> <p>De nombreuses collectivités sont confrontées à cette problématique et sont souvent à court de solutions rapides. En appui d'une politique nationale engagée depuis plus de 20 ans, les collectivités s'organisent pour apporter des réponses concrètes pour l'accueil dans un logement accompagné des femmes victimes de violences</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre à l'urgence exprimée par les communes essonniennes en matière de logement des femmes victimes de violences</li><li>• Accompagner les collectivités dans la recherche de solutions pour l'hébergement temporaire des femmes victimes de violences</li><li>• Accompagner les femmes dans leur parcours vers l'autonomie en articulation avec les partenaires (MDS, CCAS, associations ...)</li><li>• Confier l'accompagnement vers l'autonomie des femmes du dispositif à l'association « Femmes Solidarité 91 »</li></ul>
<b>Elue référente</b> : Sandrine Gelot
<b>Direction pilote</b> : DIREVH
<b>Direction associée</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : communes essonniennes, CCAS, bailleurs sociaux, association Femmes solidarité 91
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Développement du dispositif départemental de logement
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre de communes partenaires du dispositif
Nombres de logements mis à disposition du dispositif
Nombre de femmes ayant bénéficié d'un logement relais
<b>Echéances / Calendrier</b>
Tout au long de l'année

**Action 14 : Optimiser l'accueil, l'écoute et la prise en charge des victimes de violences conjugales sur l'ensemble du territoire**

<b>Constats</b>
<p>Les résultats des enquêtes démontrent que l'ensemble des faits de violences (physiques, sexuelles, psychologiques) reste sous-déclaré et donc sous-évalué. Qu'il s'agisse de violences au sein du couple, de mutilations sexuelles féminines, de mariages forcés, de violences au travail, de viols et agressions sexuelles ou bien encore de prostitution, les données existantes sur les faits déclarés et les enquêtes de victimation réalisées depuis plus de 10 ans révèlent que ces violences se caractérisent par leur ampleur et leur gravité. (<i>sources : 2016 -Ministère des droits des femmes</i>)</p> <p>Les communes essonniennes, les maisons départementales des solidarités, comme les associations essonniennes spécialisées dans l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences, sont des actrices incontournables de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'accueil et la prise en charge des conjoints victimes de violences conjugales sur l'ensemble du territoire et notamment dans les services départementaux</li><li>• Soutenir les associations spécialisées œuvrant en matière de violences conjugales</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Directions associées</b> : DDSPS, DPMI
<b>Partenaires</b> : DDCCS, ministère de la justice, associations
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pérennisation de la formation des travailleurs sociaux à la problématique des violences conjugales</li><li>• Développement du partenariat entre les services départementaux et les associations spécialisées, notamment par l'élaboration d'un process de prise en charge des victimes, commun à l'ensemble des territoires d'intervention</li><li>• Elaboration et diffusion d'une brochure permettant à l'ensemble des acteurs du territoire (maires, MDS, CCAS, PMI, associations...) de disposer des informations permettant une prise en charge optimale des victimes de violences conjugales</li><li>• Renforcement du partenariat avec les services de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du Plan départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales</li><li>• Soutien au dispositif national « Téléphone Grave Danger » par :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ le financement de téléphones d'alerte et d'abonnements</li><li>✓ un soutien à l'action conduite par l'association MEDIAVIP 91 (recueil et analyse des signalements effectués par les acteurs institutionnels et associatifs, rapport d'évaluation des situations pour l'attribution des téléphones, information et orientation des victimes, évaluation mensuelle des situations...)</li></ul></li><li>• Soutien aux associations œuvrant en matière de prévention et de lutte contre les violences conjugales</li></ul>

- Permettre aux personnes victimes de violences conjugales de conserver leur logement par une participation au financement de l'hébergement des auteurs de violences dont l'éviction du logement a été prononcée par la Justice - financement de 2 chambres en foyer ADOMA, via l'Association pour le contrôle judiciaire en Essonne
- Réalisation d'une cartographie des lieux d'accueil et de permanences sur l'ensemble du territoire
- Engager un processus de modélisation de l'accueil afin de couvrir l'ensemble du territoire et la diversité des problématiques

**Indicateurs de réalisation et de résultat**

Nombre de téléphones utilisés

Nombre de travailleurs sociaux formés

Nombre de personnes victimes accueillies en MDS

Nombre de personnes accompagnées par les associations

Nombre de projets soutenus

**Echéances / Calendrier :**

**Action 15 : Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'institution**

<b>Constats</b>
<p>Malgré des avancées significatives, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est pas acquise.</p> <p>Dans ses articles 50 et 51, la loi du 12 mars 2012 - dite « loi Sauvadet » - rend obligatoire la présentation en CTP d'un rapport sur l'égalité professionnelle, dans le cadre du bilan social.</p> <p>Le 8 mars 2013, le protocole d'accord fixant des objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est signé entre le Gouvernement, les organisations représentatives de la fonction publique, les présidents de l'AMF, l'ADF et l'ARF. Le protocole s'organise autour de quatre grands thèmes : le dialogue social, la politique volontariste de suppression des inégalités, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et la prévention des violences sur le lieu de travail.</p> <p>La circulaire du 8 juillet 2013 du Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique vient préciser les modalités d'application du protocole (RSC composé de 27 indicateurs) et incite les employeurs à se mobiliser pour mettre en œuvre, de la manière la plus large et la plus concrète, les quinze mesures dudit protocole.</p> <p>Enfin, le décret paru le 24 juin 2015 relatif au « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales » impose au Président de présenter, au Conseil départemental, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité et ce préalablement à la préparation du budget.</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'institution départementale</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Direction pilote</b> : direction des ressources humaines
<b>Partenaires</b> : organisations syndicales
<b>Modalités de mise en œuvre</b> :
<b>Echéances / Calendrier</b>



## **Action 16 : Participer au développement des espaces publics pour tous, à moyen et long terme**

<b>Constats</b>
<p>L'usage de l'espace public répond à des codes sexués. Les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux, n'y ont pas les mêmes rôles, ne sont pas exposés aux mêmes difficultés. Les questions sécuritaires ne se posent pas de la même façon pour les femmes et pour les hommes, de jour et de nuit.</p> <p>En Ile-de-France, l'IAU de la région d'Île-de-France a montré que les peurs personnelles sont plus fréquentes chez les femmes. 67 % des femmes enquêtées ont peur, au moins de temps en temps, dans les transports en commun, à leur domicile ou dans leur quartier le soir, contre 34 % chez les hommes.</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer l'appropriation par les femmes de l'espace public</li><li>• Porter une attention particulière à la mixité femmes/hommes dans l'espace public, dans le cadre des opérations d'aménagement urbain</li><li>• Favoriser la libre circulation des habitantes dans leur quartier et le partage de l'espace public.</li><li>• Identifier sur le terrain les causes sociales, environnementales, urbanistiques, des violences envers les femmes dans l'espace public</li><li>• Changer les stéréotypes et réduire les violences</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative <b>Direction associée</b> : direction des contrats de partenariats et de la ruralité <b>Partenaires</b> : Services de l'Etat, collectivités essonniennes, maison départementale de l'habitat, Centre de ressource politique de la ville, CAUE...
<b>Modalités de mise en œuvre</b> :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les élus locaux et proposer, par territoire, une étude de cas concret</li><li>• Organiser un Prix départemental du meilleur aménagement urbain</li><li>• Développer le partenariat avec l'Etat et d'autres structures dans le cadre des actions de prévention et de lutte contre les violences dans les transports</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre d'élus sensibilisés à la problématique Nombre d'études de cas réalisées Nombre de collectivités ayant concouru au Prix
<b>Echéances / Calendrier</b>

## ORIENTATION 4 : RESPONSABILISER LES CITOYENS ET PLUS PARTICULIEREMENT LES COLLEGIENS ET LES JEUNES

### Action 17 : Permettre aux jeunes de disposer d'une meilleure connaissance de leur environnement institutionnel

<b>Constats</b>
<p>La démocratie, à travers ses institutions, demande une pédagogie constante pour que les jeunes la comprennent, s'y intéressent et s'en approprient le fonctionnement.</p> <p>Une institution telle que le Conseil départemental peut et doit permettre aux jeunes ne pas s'éloigner des valeurs de la République et de la démocratie, en favorisant des approches diverses, transversales, en créant des actions et des dispositifs ponctuels ou développés dans le temps.</p>
<b>Objectifs</b>
<p>Permettre à des jeunes essonniens, notamment issus des collèges, mais aussi de conseils municipaux de jeunes de découvrir l'Assemblée départementale, son histoire, son fonctionnement, et de pouvoir s'inscrire progressivement dans une dynamique citoyenne grâce au Département.</p>
<b>Elue référente</b> : Caroline Parâtre
<b>Direction pilote</b> : DIREC
<b>Directions associées</b> : DIAC, direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> :
Autres services du département, Education nationale, personnes ressources.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Préparation de modules d'une journée ou d'une demi-journée : visite et animation in situ avec un référent du département et un ou plusieurs professeurs.</p> <p>Histoire et fonctionnement du conseil départemental, questions réponses avec un élu ou un représentant de l'administration, propositions de projet.</p>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de visites organisées</li><li>• Réalisation d'un quizz avant et après les visites</li></ul>
<b>Echéancier/Calendrier</b> :
Préparation de l'animation de la visite d'un groupe et de sa mise en place : contenu de la visite, documents, dossiers pour les visiteurs. Été et rentrée 2016 pour mise en œuvre automne 2016.

**Action 18 : Mettre en place le Conseil départemental junior pour une dynamique départementale avec les collégiens**

<b>Constats</b>
<p>La politique subit au quotidien une médiatisation qui peut éloigner les jeunes et les démobiliser sur leur propre territoire, notamment les adolescents des collèges,</p> <p>Un manque de liens éloigne les jeunes de la démocratie et de la finalité initiale du sens de la politique : administrer un territoire dans l'intérêt général, gérer le bien commun pour tous, permettre la vie des citoyens notamment des jeunes dans un cadre respectueux, avec des perspectives à construire pour les collégiens.</p>
<b>Objectifs</b>
<p>Donner la possibilité aux collégiens de vivre des responsabilités réelles, « comme les adultes » grâce à un Conseil départemental junior de l'Essonne, suivant les règles de la démocratie (élections, mandat, commissions, votes, application), qui leur permettra de réfléchir à des thématiques les concernant pour des projets à mettre en place.</p>
<b>Elue référente</b> : Caroline Parâtre
<b>Direction pilote</b> : DIREC
<b>Partenaires</b> : Services du Département, Education nationale, personnes ressources, associations.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Mise en place du conseil départemental junior suivant le projet écrit et proposé par la DIREC.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etapes de configuration de juin à septembre<ul style="list-style-type: none"><li>✓ validation, présentation aux chefs d'établissements, comité de pilotage, préparation des séances et réunions avec les participants adultes et référent</li><li>✓ lancement dans les collèges en octobre et vote des collégiens</li><li>✓ mise en place du calendrier 2016/2017 des plénières et des commissions.</li></ul></li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
<p>Participation des collégiens, suivi et relais dans les collèges de la dynamique (réunions, information, débats entre les élèves) retours des parents via des enquêtes, retour des partenaires, du comité de pilotage, lisibilité des projets issus des commissions thématiques, etc.</p>
<b>Echéancier/Calendrier</b> :
<p>Calendrier démarrant en juin pour suivre et préparer les étapes établies en parallèle du calendrier de l'assemblée départementale (fonctionnement sur un an, reconductible une fois).</p>

## **Action 19 : Sensibiliser les collégiens au débat démocratique**

<b>Constats</b>
Difficulté pour des collégiens d'organiser un débat et d'exprimer par écrit leur réflexion.
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Donner aux collégiens tous les éléments d'approche d'un débat démocratique</li><li>• Permettre la réalisation d'une forme ou de plusieurs formes de réflexion débouchant sur une délibération, après avoir compris le sens du débat démocratique et avoir pu le mettre en application.</li></ul>
<b>Elue référente</b> : Caroline Parâtre
<b>Direction pilote</b> : DIREC
<b>Directions associées</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative et autres directions concernées
<b>Partenaires</b> : Education nationale, Canopé
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Au collège : décryptage d'articles de presse et/ou d'émissions (exemple LCP)</li><li>• Visite de l'assemblée départementale et participation à une séance publique</li><li>• Filmer le débat de la classe ou du groupe concerné permettant une relecture et une analyse de leur participation.</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Expression finalisée du groupe ou de la classe concernée à travers une délibération.
<b>Echéancier/Calendrier</b>
Module à préparer été 2016 puis à proposer sur des dates pré établies sur un ou deux trimestres à partir de la rentrée 2016.

## **Action 20 : Accompagner les jeunes vers leur autonomie**

<b>Constats</b>
<p>La jeunesse est le moment où s'opère un passage de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille choisie. Cette période particulière conduit les jeunes vers l'accès à l'autonomie. L'autonomie est la réunion de certains attributs tels que : un emploi stable acquis par le biais des études, un logement indépendant, un état de santé général satisfaisant, mais aussi, la réalisation de soi à travers ses engagements.</p> <p>Aujourd'hui, dans le contexte économique qui est le nôtre, le parcours scolaire détermine très fortement les modalités d'insertion professionnelles des jeunes, le déroulement de leur carrière professionnelle, mais aussi leur intégration sociale.</p> <p>L'indépendance en matière de logement est difficile à acquérir, en raison d'un taux d'effort lié aux dépenses de logement en progression et d'une offre de logement chère et rigide.</p> <p>La crise accentue les préoccupations en matière d'accès à la santé. 33% des jeunes déclarent renoncer aux soins de santé pour des raisons financières.</p> <p>La mobilité est un facteur d'intégration et d'autonomie des jeunes. Si elle est une expérience ordinaire pour certains, d'autres jeunes sur des territoires enclavés, faute de ressources, restent assignés à résidence. L'accès à la mobilité permet de construire son parcours de vie car elle donne accès à des espaces, à des réseaux, pour développer des échanges. Elle permet de se positionner spatio-temporellement.</p> <p>La mobilité participe au processus identitaire. En effet, c'est un des supports de l'émancipation par rapport aux tutelles (familles, établissement scolaire, habitants de son quartier...), un moyen d'explorer des espaces publics différents du quartier d'origine, et donne lieu à des interactions différentes.</p> <p>C'est pourquoi, l'accompagnement de la jeunesse dans l'acquisition de son autonomie est un réel investissement pour l'avenir de notre société.</p> <p>Cet accompagnement du Département implique pour les jeunes bénéficiaires, des droits mais aussi des devoirs envers la collectivité.</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner financièrement les projets visant l'autonomie des jeunes en matière de logement, de mobilité, d'études ou de santé.</li><li>• Valoriser l'esprit citoyen des jeunes en les engageant à s'inscrire dans des actions bénévoles portées par les associations et/ou les collectivités essonniennes.</li></ul>
<b>Elue référente</b> : Sophie Rigault
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : communes, associations
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Vote d'une nouvelle délibération
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre de jeunes bénéficiaires
<b>Echéances / Calendrier</b>
Lancement du nouveau dispositif en septembre 2016

**Action 21 : Soutenir le développement d'une citoyenneté active en participant au développement des missions de service civique**

<b>Constats</b>
<p>Le service civique, plus qu'une politique pour la jeunesse, est une politique publique pour tous perçue très positivement par les français dans leur ensemble. Les jeunes engagés ont le sentiment d'être utiles. En mars 2015, 85 000 jeunes ont effectué leur service civique. Pour 81 % d'entre eux, cette expérience leur a permis de renforcer leur sens civique. En effet, le service civique est un vecteur de cohésion sociale et porteur d'un meilleur vivre ensemble positif, le service civique et l'engagement citoyen qu'il porte favorise l'intégration des jeunes dans la société, améliore la cohésion nationale en faisant se rencontrer des jeunes issus de cultures et de milieux différents et favorise la mixité sociale.</p> <p>Un second bénéfice s'opère. Le volontariat outille le jeune engagé dans le cadre de son parcours professionnel. En effet, l'agence du service civique constate que 75 % des volontaires sont en emploi ou en formation dans les 6 mois suivant leur mission. Deux tiers des volontaires considèrent que le service civique leur a été utile dans leur recherche d'emploi.</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre à des jeunes essonniers de développer le désir de s'engager au service de la collectivité</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet, Dominique Bougraud et Sophie Rigault
<b>Directions pilotes</b> : direction des ressources humaines / direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : Directions du Conseil départemental
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en ligne des missions de service civique au sein du Conseil départemental</li><li>• Procédure de recrutement</li><li>• Accueil des volontaires au sein des services départementaux</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre de volontaires accueillis
Nombre de missions proposées
<b>Echéances / Calendrier</b>
Lancement juin – juillet 2016

## ORIENTATION 5 : SOUTENIR LE DEVOIR DE MEMOIRE

### Action 22 : Valoriser l'engagement des associations du monde combattant

<b>Constats</b>
Les associations du monde combattant constatent un manque d'intérêt des jeunes générations lors des cérémonies, surtout une fois que les enfants ont quitté l'école primaire. Pour les cérémonies se déroulant les jours fériés, la mobilisation est d'autant plus compliquée. Elles relatent des difficultés à pouvoir rencontrer le monde enseignant et mobiliser l'Education nationale. De plus, l'offre du monde combattant à disposition est peu visible.
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le devoir de mémoire afin de travailler sur la question de l'appartenance de la jeunesse à une communauté nationale</li><li>• Permettre la mobilisation des jeunes pendant les cérémonies commémoratives et au-delà</li><li>• Rendre lisibles auprès de l'Inspection académique les actions des associations du monde combattant afin de multiplier leurs interventions en milieu scolaire.</li><li>• Editer un livre listant les essonniers morts pour la France</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Direction partenaire</b> : DIREC
<b>Partenaires</b> : Associations du monde combattant, Education nationale, élus locaux
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Appel à projet autour des objectifs fixés</li><li>• Mobilisation des membres du Conseil départemental junior des collégiens pour assurer leur participation aux cérémonies commémoratives départementales</li><li>• Référencer dans un catalogue les associations du monde combattant et leur offre de service</li><li>• Mettre en réseau les associations pour permettre l'échange d'expériences</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Réalisation du catalogue avant fin 2016
Nombre d'actions réalisées dans les 100 collèges essonniers sur l'année scolaire 2016/2017
<b>Echéances / Calendrier</b>
Rentrée scolaire 2016/2017

## **Action 23 : Soutenir les projets des collégiens s'engageant dans le concours national de la Résistance**

<b>Constats</b>
<p>Le Concours national de la Résistance et de la Déportation a été institué officiellement en 1961 par Lucien Paye, alors ministre de l'éducation nationale, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés. Il vise à transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire de la Résistance et de la Déportation, à mesurer les sacrifices consentis pour que la jeunesse d'aujourd'hui vive libre.</p> <p>Vecteur essentiel de transmission de la mémoire, il offre également aux élèves l'opportunité d'approfondir leurs connaissances sur certains aspects fondamentaux de l'histoire de la Seconde guerre mondiale. C'est aussi pour eux l'occasion de réfléchir à la dimension civique de ces événements.</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Perpétuer le souvenir des crimes nazis et des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine en facilitant notamment le déplacement des collégiens sur les lieux de mémoire</li><li>• Leur donner l'occasion de rencontrer directement les acteurs de cette période et d'établir, à ce titre, un lien tangible entre les générations.</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet, Dominique Bougraud et Caroline Parâtre
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Direction partenaire</b> : DIREC
<b>Partenaires</b> : Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, Direction des services départementaux de l'éducation nationale
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Chaque année une nouvelle thématique est proposée au niveau national.</p> <p>Les élèves sont inscrits par leur chef d'établissement auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) avant le mois de janvier de l'année scolaire en cours.</p> <p>Le concours est d'abord départemental, puis la meilleure production de chaque catégorie est présentée par chaque DSDEN au jury national.</p> <p>Les collégiens participants sont invités à prendre contact avec des associations de résistants, de déportés ou d'associations consacrées au devoir de mémoire et des correspondants de la presse locale, ainsi qu'à entreprendre des recherches dans les mairies, les bibliothèques, les archives municipales et départementales ou les musées.</p> <p>La Direction de l'éducation et des collèges finance chaque année le voyage récompensant les lauréats du Concours national de la Résistance et de la déportation. Il s'agit d'un voyage de 2 jours sur des lieux de mémoire réunissant entre 30 et 40 élèves, des enseignants et des anciens combattants. Le coût du voyage s'élève à environ 6 000 € annuels, financés par le Conseil départemental.</p>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
<p>Nombre de travaux individuels rendus par les collégiens</p> <p>Nombre de travaux collectifs rendus par les collégiens</p>
<b>Echéances / Calendrier</b>
<p>Janvier : date limite d'inscription</p> <p>Mars : Epreuves devoirs individuels sur table</p> <p>Début Avril : Date limite d'envoi devoirs individuels et collectifs.</p> <p>Avril : évaluation par les membres du jury</p> <p>Mai : remise de prix départementaux</p> <p>Fin mai – début juin : voyage des lauréats</p> <p>Décembre : remise des prix nationaux.</p>



## **Action 24 : Valoriser l'engagement des associations du monde combattant auprès de l'Education nationale**

<b>Constats</b>
Les associations du monde combattant constatent un manque d'intérêt des jeunes générations lors des cérémonies, surtout une fois que les enfants ont quitté l'école primaire. Pour les cérémonies se déroulant les jours fériés, la mobilisation est d'autant plus compliquée. Elles relatent des difficultés à pouvoir rencontrer le monde enseignant et mobiliser l'Education Nationale. De plus, l'offre du monde combattant à disposition est peu visible.
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser les jeunes pour participer à la pérennisation de la mémoire combattante</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Direction pilote</b> : DIREC
<b>Direction associée</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : L'association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• La direction de l'éducation et des collèges finance chaque année le voyage récompensant les lauréats du Concours national de la Résistance et de la déportation. Il s'agit d'un voyage de 2 jours sur des lieux de mémoire réunissant entre 30 et 40 élèves, des enseignants et des anciens combattants. Le coût du voyage s'élève à environ 6 000 € annuels, financés par le Conseil départemental.</li><li>• Les collèges qui le souhaitent peuvent solliciter des subventions dans le cadre du dispositif « Mieux se former au collège » afin d'organiser des actions en lien avec la mémoire combattante. Au titre de l'année scolaire 2015/2016, 4 établissements ont sollicité le dispositif pour faire venir dans leur établissement, afin qu'elles témoignent, des anciennes déportées, pour un montant total de 1 020 €. 552 élèves bénéficieront de ces interventions.</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une intervention
<b>Echéances / Calendrier</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Voyage concours national de la résistance et de la déportation : fin mai – début juin</li><li>• Date limite de dépôt des dossiers MSFC : 15 novembre</li></ul>

## **ORIENTATION 6 : AMELIORER LE VIVRE ENSEMBLE PAR LA PROMOTION DE LA LAICITE ET LA LUTTE CONTRE LES RADICALISATIONS**

### **Action 25 : Former les élus et les agents aux principes de la laïcité ainsi qu'à la lutte contre les radicalisations**

<b>Constats</b>
<p>Il est important d'être en capacité de travailler sur la définition de la laïcité. Est-ce un principe ? Une valeur, en clarifiant ce que sont respectivement la laïcité et les cultes. Il faut être outillé pour clarifier la pratique assidue d'une religion et la radicalisation. Cette liberté de conscience est encadrée par l'ordre public.</p> <p>Les problématiques posées par les phénomènes de radicalisation concernent différents métiers de la fonction publique départementale : travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, agents des collèges mais elles concernent également les élus locaux qui se trouvent démunis.</p> <p>Comprendre les phénomènes de radicalisation implique en tout premier lieu de se défaire d'une approche causale et d'une interprétation en termes de basculement pour adopter une vision processuelle. De refuser un profil type ou déterminant lourds qui « expliquerait », mais privilégier l'approche par les processus d'apprentissage, de socialisation vers la lente progression dans la voie radicale.</p>
<b>Objectifs</b>
<p>Mettre en place des formations à destination des agents départementaux, des élus</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Clarifier la notion de laïcité et son respect.</li><li>• Sensibiliser et former à la laïcité, à l'identification des processus de radicalisation</li><li>• Développer la coopération avec les collectivités entre elles afin de comprendre le phénomène et présenter les indicateurs de radicalisation</li><li>• Fournir une boîte à outils pour identifier les services et les mécanismes permettant une réponse adaptée.</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Directions pilotes</b> : DIAC/DRH
<b>Partenaires</b> : Préfecture, Communes et EPCI
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place de formations</li><li>• Proposition de création d'un conseil de citoyenneté et de laïcité</li><li>• Travail avec les partenaires pour recenser l'offre de formations disponibles sur le territoire essonnien pour mutualiser les moyens et éviter les doublons. (ex : Le Secrétariat général du Comité interministériel de Prévention de la Délinquance et de nombreux organismes de formation tel le CNFPT organisent des sessions de formations sur ces thématiques)</li><li>• Diffusion vers le réseau partenarial</li></ul>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b> : Nombre d'élus et agents formés ; Questionnaire de satisfaction
<b>Echéances / Calendrier</b>  <b>2<sup>ème</sup> semestre 2016</b>

## **Action 26 : Améliorer le dialogue interreligieux**

<b>Constats</b>
La haine, la violence et l'intolérance creusent chaque jour davantage le fossé de l'incompréhension à travers le monde.
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre les initiatives de dialogue et de rencontres entre les cultes pour réaffirmer les valeurs de justice, de tolérance, de fraternité et œuvrer dans le sens de la connaissance partagée, du respect mutuel et de la paix. (signature du Pacte départemental de fraternité par les communautés religieuses et le Président du conseil départemental le 17 avril).</li><li>• Promouvoir les rapprochements interculturels entre les religions présentes en France, par la connaissance de l'histoire et de la pensée, le respect mutuel</li><li>• Eduquer les jeunes générations sur les traditions, la transmission de connaissances et d'informations historiques et culturelles les rites dans le respect de toutes les mémoires</li></ul>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Directions pilotes</b> : DIAC/DRH
<b>Partenaires</b> : Préfecture, communes et EPCI
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>
<b>Echéances / Calendrier</b>
A déterminer

**Action 27 : Promouvoir et soutenir le principe de la laïcité ainsi qu'à la lutte contre les radicalisations.**

<b>Constats</b>
<p>La situation exceptionnelle à laquelle est confrontée la France en matière d'endoctrinement et de basculement vers les fanatismes est un véritable défi pour la cohésion de la Nation.</p> <p>Le principe de laïcité permet la liberté de tous les cultes dans le respect de la République.</p> <p>Pour que la laïcité soit plus inclusive, elle ne doit pas stigmatiser, exclure les religions.</p> <p>Les radicalisations sont à la fois des idéologies politique et des dynamiques sectaires qui forment le terreau principal des intégrismes. Le phénomène s'imprègne dans toutes les catégories sociales de la jeunesse y compris chez les étudiants.</p> <p>La pleine coopération de tous les acteurs mobilisés est la clef de l'efficacité et contribue de manière générale au mieux vivre ensemble, à la lutte contre toutes formes d'inégalités et de discriminations</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser et accompagner l'expression d'une parole riche et plurielle dans la mise en œuvre du principe de laïcité dans tous les espaces éducatifs, et les rencontres citoyennes.</li><li>• Faire vivre une culture laïque tolérante et ouverte aux échanges d'idées afin que chacun fasse siennes ces valeurs en organisant le débat.</li><li>• Permettre le respect de l'autre, la laïcité, le vivre ensemble et l'égalité par l'encouragement de la mise en place d'ateliers et créer des espaces de paroles (type cafés citoyens) afin de la libérer.</li></ul>
<b>Elue référente :</b> Sophie Rigault
<b>Direction pilote :</b> direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires :</b> La Préfecture ; les communes ; EPCI, les associations...
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> Lancement d'un appel à projet – Choix de quelques actions fortes et représentatives mais ayant une résonance départementale.
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat :</b> Nombre de projets valorisés et nombre de citoyens touchés Enquête qualitative sur les bénéficiaires du projet Rayonnement des projets soutenus (presse, zone géographique). Proposition de création d'un outil d'évaluation qualitative, dont la fiche sera co-construite avec les acteurs associatifs et institutionnels, qui permettra de participer au diagnostic territorial.
<b>Echéances / Calendrier</b> A partir du 2 <sup>ème</sup> semestre 2016

**Action 28 : Favoriser les actions sur le principe de la laïcité ainsi qu'à la lutte contre les radicalisations par une offre de formations aux associations**

<b>Constats</b>
<p>Les attentats, et les mouvements d'intolérance qui ont suivi, ont ébranlé notre pays. Les interrogations sur les causes de ces événements et les solutions que l'on peut y apporter sont variées.</p> <p>Comment reconstruire une société traversée par de multiples fractures, qu'elles soient économiques, sociales, territoriales ?</p> <p>Le vivre ensemble passe avant tout par une volonté de coopération de tous et contribue de manière générale au mieux vivre ensemble, à la lutte contre toutes formes d'inégalités et au développement de la vie associative.</p> <p>Le principe de laïcité n'est pas bien compris et a perdu de son sens. Il y a un décalage entre la perception de la laïcité et la réalité.</p> <p>On observe un besoin accru de connaissance du phénomène des radicalisations qui peut être comblé grâce aux formations à destination des acteurs associatifs</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Clarifier la notion du principe de laïcité et son respect</li><li>• Sensibiliser et former les acteurs associatifs au principe de laïcité, à l'identification des processus des radicalisations</li><li>• Développer la coopération avec les collectivités et les acteurs associatifs afin de comprendre les phénomènes et présenter les indicateurs des radicalisations</li><li>• Fournir une boîte à outils pour identifier les services et les mécanismes permettant une réponse adaptée.</li></ul>
<b>Elue référente</b> : Sophie Rigault
<b>Direction pilote</b> : direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
<b>Partenaires</b> : les associations, La préfecture, le fond de développement de la vie associative; les communes ; EPCI ; organisme paritaire collecteur agréé;
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Orienter une partie du plan de formation sur ces questions, via le calendrier de formation.</p> <p>Travailler avec les partenaires pour recenser l'offre de formation disponible sur le territoire essonnien pour mutualiser les moyens et éviter les doublons.</p> <p>Diffuser les offres de formation vers le réseau partenarial et le site associations.essonne.fr</p>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b> :
<p>Indicateurs qualitatifs : entretien à chaud et à froid d'acteurs formés.</p> <p>Indicateurs quantitatifs : nombre d'acteurs formés</p>
<b>Echéances / Calendrier</b>
2 <sup>ème</sup> semestre 2016

**Action 29 : Participer au diagnostic départemental piloté par le Préfet au titre de la prévention des radicalisations et de l'accompagnement des familles.**

<b>Observations (et non des constats)</b>
<p>L'Etat est pilote en matière de lutte contre les radicalisations.</p> <p>Des cellules de suivi partenariales, sous l'égide des Préfets, ont été mises en place dans chaque département associant le Procureur de la République, la police, les services sociaux du Département, l'éducation nationale, les collectivités locales, les associations pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser les situations de radicalisation dont elles ont connaissance sur le territoire.</li><li>• Former les acteurs locaux à la compréhension du phénomène et à la prise en charge des familles et des personnes concernées</li><li>• Orienter les personnes radicalisées et/ou les familles vers une prise en charge adaptée</li><li>• Désigner la structure la plus adaptée pour prendre contact avec les familles et les personnes radicalisées et assurer un suivi de l'accompagnement individualisé dans la durée</li></ul> <p>Ces cellules de suivi jouent donc un rôle majeur dans le dispositif de prévention de la radicalisation. Le rôle des Conseils départementaux est essentiel, via les cellules de suivi, pour mettre notamment en place, à destination des mineurs, des mesures relevant de la protection de l'enfance.</p>
<b>Objectifs</b>
<b>Elus référents</b> : Alexandre Touzet et Dominique Bougraud
<b>Direction pilote</b> :
<b>Partenaires</b>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<b>Indicateurs de réalisation et de résultat</b>